

Séance du 5 mars 2026 Délibération n° 05032026-01	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 10 - votants : 11 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 2	L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 25 février 2026 Date d'affichage : 25 février 2026	Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Désignation du secrétaire de séance	Excusés : Aurore BORREDA, Régine BROS (pouvoir donné à Y. RECOULES), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS), Yannick RECOULES . Secrétaire de séance : Martine TOURNIE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire expose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Martine TOURNIE aux fonctions de secrétaire de séance.

VOTES :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 17 mars 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Martine TOURNIE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

